



Municipalité de Sonceboz-Sombeval

Une assemblée municipale extraordinaire pour l'agrandissement du collège

Un crédit supplémentaire et un crédit d'engagement soumis lundi aux ayants droit

Lundi soir, le Législatif local se prononcera sur un crédit supplémentaire nécessaire à l'agrandissement, indispensable et même urgent, du collège primaire.

Plus cher pour un seul étage...

L'Assemblée municipale avait approuvé unanimement, en décembre dernier, un crédit de 150 000 francs destiné à la construction d'un nouveau pavillon scolaire à l'Est des deux existants. Chantal Vaucher, conseillère municipale en charge des écoles, avait expliqué l'indispensabilité de ce nouveau module, en réponse à l'augmentation constante des effectifs scolaires, laquelle suit évidemment l'accroissement démographique de la localité.

A l'époque, le Conseil municipal avait opté et donc proposé un module d'un seul étage, tandis que les deux premiers comportent deux étages.

Or il s'avère que la construction d'un seul étage, aujourd'hui, coûte clairement davantage que la moitié d'un module à deux étages. « Les appels d'offre ont en effet démontré que l'isolation du toit, pour un module à étage unique, accroît sensiblement la facture, de 25 000 francs exactement », précise Chantal Vaucher. Une somme, précise-t-elle encore, dont la commune ne récupérera pas le moindre franc, si elle construit un deuxième étage sur ce module.

Les prix montent

Par ailleurs, le prix de l'acier ayant grimpé, les modules du même type sont aujourd'hui plus chers et tout laisse penser que cette évolution pourrait continuer.

Aussi le Conseil municipal a-t-il mené une réflexion approfondie sur le sujet, comparant les avantages d'une construction simple à celle d'un module double.

Pour un module tel que présenté en assemblée de décembre, il faudra rajouter 25 000 francs au crédit voté, et donc payer un total de 175 000 francs ; pour un module à deux étages, la facture se montera à 280 000 francs au total.

Or primo cet été déjà une nouvelle classe s'ouvrira, pour laquelle il faut une salle supplémentaire pour les 11 prochaines années ; secundo, sachant que de nouveaux appartements seront réalisés à moyen terme dans la localité, il apparaît quasiment inéluctable que l'effectif scolaire croîtra encore. Dans ce cas et pour répondre aux normes de la Direction d'Instruction publique, il s'agira d'ouvrir encore une nouvelle classe, ou pour le moins de consentir à de nouvelles sections de classe et donc de mettre à disposition de nouveaux locaux.

Anticiper (un brin) plutôt que de réagir

Aussi le Conseil municipal préconise-t-il d'anticiper plutôt que de devoir réagir dans l'urgence, et donc de construire un module à deux étages, en conservant la salle supérieure pour un usage ultérieur.

Le choix est cependant donné à l'électorat de construire un module simple, en approuvant un indispensable crédit supplémentaire de 25 000 francs, ou de construire un module de deux étages, en approuvant également un crédit d'engagement de 105 000 francs pour le deuxième niveau.

Pas de convocation !

Rappelons que pour les assemblées municipales, qu'elles soient ordinaires ou extraordinaires, les citoyennes et citoyens ne reçoivent plus de convocation. Cette publication, ainsi que celle qui a paru en temps voulu dans la *Feuille Officielle*, font office de convocation à toutes les personnes jouissant du droit de vote en matière communale. | cm